

La question migratoire en Guyane française

Histoire, société et territoires

Frédéric Piantoni



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/259>

DOI : [10.4000/hommesmigrations.259](https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.259)

ISSN : 2262-3353

Éditeur

Musée national de l'histoire de l'immigration

Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2009

Pagination : 198-216

ISSN : 1142-852X

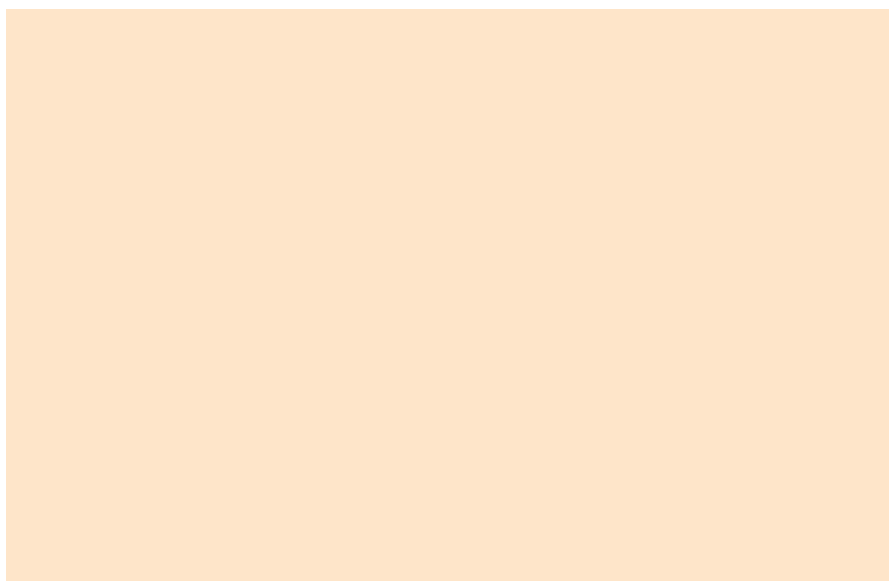
Référence électronique

Frédéric Piantoni, « La question migratoire en Guyane française », *Hommes & migrations* [En ligne], 1278 | 2009, mis en ligne le 29 mai 2013, consulté le 14 novembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/259> ; DOI : [10.4000/hommesmigrations.259](https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.259)

La question migratoire en Guyane française

Histoire, société et territoires

Par Frédéric Piantoni,
maître de conférences en géographie, CNRS, universités de Poitiers
et de Reims Champagne-Ardenne.



Brésilien de la Crique, à Cayenne, 2007
© Frédéric Piantoni

La Guyane a vu se succéder, dans un but notamment de conquête spatiale, diverses politiques de peuplement. Ainsi, l'immigration y est planifiée, dès 1763, dans le cadre de l'expédition de Kourou, puis dans le cadre de la transportation de 1852 à 1954. Parallèlement, la colonie tente de contrôler, lors des ruées aurifères à la fin du XIX^e siècle, les mouvements spontanés de marrons du Surinam, d'Amérindiens du Brésil et des esclaves libres des Antilles après l'abolition de 1848. Lui succède, après la départementalisation, une immigration planifiée par l'État, s'inscrivant dans l'économie de plan jusqu'en 1975, puis celle, spontanée, de voisinage. Depuis 1990, une crise socio-identitaire touche l'ensemble de la société guyanaise.

En marge de son environnement sud-américain et caribéen, la Guyane française se démarque de l'ensemble des départements ultramarins français par sa continentalité⁽¹⁾, mais surtout par des modes d'exploitation coloniaux associés à des politiques successives de peuplement.

Depuis les années 1980, la région, monodépartementale, connaît de profonds bouleversements. Au premier chef, sa population n'a cessé de progresser, affichant un taux de variation de 115,4 % entre 1982 et 1999, passant de 73 022 à 157 274 habitants⁽²⁾, dont 27 % d'immigrés⁽³⁾. La Guyane atteint, aujourd'hui, 200 000 habitants mais reste globalement sous-peuplée au regard d'une superficie de 91 000 kilomètres carrés, bien que localement surdensitaire : 88 % du peuplement sont concentrés sur une frange littorale d'une vingtaine de kilomètres. L'agglomération cayennaise⁽⁴⁾ rassemble, à elle seule, 54 % de la population.

La disparité de l'accumulation de peuplement fait écho aux cloisonnements multiples et fractals des formes d'organisations spatiales. Ainsi, on peut souligner la corrélation entre la diversité des lieux et celle des origines exogènes de la population, rappelant que l'immigration est non seulement fondatrice du peuplement, mais aussi d'un rapport différencié au territoire caractérisé par des logiques divergentes d'appropriation.

Spatialement, les impressions de fragmentation s'affichent au sein des trois pôles de concentration démographique que constituent Cayenne, Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni. À une échelle fine, les cloisonnements s'observent dans l'emboîtement des territoires nichés dans la trame orthogonale des villes : "villages" chinois de Saint-Laurent, quartier brésilien de Cabassou ou de la Crique à Cayenne, village Saramaka de Kourou, quartiers haïtiens de Bonhomme, Eau-Lisette et Cogneau-Lamirande. Enfin, les ruptures s'affirment dans les méandres des fleuves, dans ces "pays" – Djuka, Paramaka, Boni (Aluku), Galibi (Kaliña), Wayana – qui se hiérarchisent sur le gradient d'intégration aux centres urbains estuariens.

Si le peuplement de la Guyane forme une mosaïque socioculturelle, cette métaphore en reste à une juxtaposition d'éléments, sans dégager une unité métisse chargée de sens. Crise des territoires et crise sociale restent les éléments d'une même problématique dont l'histoire de l'immigration depuis le XVIII^e siècle permet de comprendre les paramètres explicatifs.

On abordera l'histoire de l'immigration par la problématique des jeux de pouvoir, le couple espace-pouvoir constituant un champ d'analyse fécond par sa capacité fédérative, à la fois des faits de colonisation et de l'évolution actuelle des acteurs issus de l'immigration dans cet espace. La Guyane constitue un cas limite par la permanence du lien exclusif à la métropole et par sa situation singulière, à la fois durant la période coloniale et la période contemporaine. Les migrations, depuis le

xviii^e siècle (expédition de Kourou en 1763) jusqu'à nos jours, sont à la fois objet d'étude et révélatrices de l'identité régionale en recomposition interculturelle.

Immigration et géopolitique (1763-1946)

Au début du xviii^e siècle, la situation démographique en Guyane est faible. Vers 1713, on dénombre 1 836 individus, dont 1 454 esclaves⁽⁵⁾. En 1737, les deux cantons de l'Approuague et de l'Oyapock ne comptent que 131 personnes, et celui de Cayenne représente 4 805 personnes, dont 475 colons blancs, 4 297 esclaves noirs et 33 affranchis⁽⁶⁾.

Les migrations coloniales, dans le cas de la France et de son empire colonial, répondent à deux ambitions : l'exploitation économique par l'instauration d'un système agro-exportateur et la légitimité politique de l'appropriation de l'espace, laquelle reste contestée par les autres puissances présentes dans les Guyanes, notamment la Hollande. Dans les deux cas, l'immigration constitue un enjeu⁽⁷⁾. L'exploitation des ressources détermine les conditions de l'action du pouvoir et impose le recours à une politique migratoire planifiée, chargée de fonctions économiques et géopolitiques. Ainsi, l'expédition de Kourou (1763-1765) vise à l'établissement de colons

européens d'origine paysanne dans la frange occidentale de la colonie. Puis, un siècle plus tard, sera décidée la transportation massive de détenus de droit commun. Dans ces deux cas, les ambitions de conquête spatiale sont réelles mais seront des échecs.

En revanche, en 1848, l'abolition de l'esclavage et la découverte d'or en Guyane ont des conséquences directes sur la croissance d'une immigration spontanée vers l'intérieur du territoire. Ces mou-

vements, inscrits dans l'idéologie du contre-esclavage, sont réfractaires à l'assignation coloniale agro-exportatrice. À partir de 1880, la découverte de gisements aurifères dans les rivières de l'hinterland attire les esclaves libres des Antilles.

À l'épuisement de la ressource aurifère, l'espace colonial, consolidé dans ses limites et dans sa démographie, s'affirme dans la matérialisation des frontières et du maillage. Mais c'est aussi par une idéologie que le pouvoir capture les acteurs, celle de l'assimilation socioculturelle : la *francisation*. Ce principe constituera un facteur majeur attaché au processus de décolonisation, celui d'une revendication locale de l'intégration à la nation.

**À partir de 1880,
la découverte
de gisements aurifères
dans les rivières
de l'hinterland attire
les esclaves libres
des Antilles.**

Les fronts aurifères (1855-1930) dans l'intérieur : le contrôle des migrations antillaises

L'or est découvert dans les vallées fluviales de l'intérieur à partir de 1855 [cf. carte I.1]. Le cycle aurifère, qui achève la désagrégation de l'économie de plantation, ne peut être traité séparément des mouvements corrélatifs à l'abolition de l'esclavage. Les affranchis de 1848 composent les contingents de mineurs immigrés des Antilles françaises et anglaises, du Brésil et du Surinam⁽⁸⁾, attirés par les perspectives rapides d'enrichissement qui leur permettent de se hisser, dans le cas de prospections fructueuses, au rang des notables blancs ou des mulâtres⁽⁹⁾. L'agriculture sur les habitations n'autorise pas un tel espoir d'ascension sociale.

Pour l'État, la conquête des vallées fluviales de l'espace intérieur constitue une double opportunité d'intégration territoriale, à l'échelle de la colonie, d'une part, et à l'échelle internationale sud-américaine, d'autre part, marquée par l'émergence politique du Brésil et les velléités expansionnistes. En effet, au regard des objectifs de la colonisation du XVI^e au milieu du XIX^e siècle, l'intérieur est un espace méconnu, dont la représentation nationale s'articule avec la répulsion produite par la tragédie de Kourou, la transportation, et, localement, la constitution des communautés de marrons dans le Maroni.

Pour les propriétaires-planteurs et la colonie, ruinés par l'abolition de 1848, l'or, exploité de façon industrielle, est d'abord un moyen de redresser l'économie agricole d'exportation avant de devenir l'activité principale ; pour les affranchis locaux ou immigrés, sans capitaux d'investissements, la quête artisanale du métal précieux s'apparente à la recherche des moyens de leur liberté sociale.

On peut schématiquement distinguer deux phases majeures dans la construction territoriale qu'engendre l'économie minière. La classification spatio-temporelle que nous établissons se base sur les types de migrations et les espaces convoités. La première phase (1855-1880) s'inscrit dans la crise de l'économie coloniale et la pénurie de main-d'œuvre induite par l'abolition de l'esclavage. La seconde (1880-1930) correspond à des ruées vers les gisements de l'Ouest et ses fleuves principaux, Maroni et Mana. L'organisation spatiale s'apparente à la mise en valeur de zones pionnières alimentées par les migrations spontanées d'affranchis antillais.

Les fronts aurifères orientaux (1855-1880) : une dynamique intégrée à la société coloniale

L'État, en compensation de la perte financière engendrée par l'abolition de l'esclavage, octroie des concessions minières aux planteurs. Le décret impérial de 1858 soumet le droit d'exploitation minière à la possession d'un titre de concession et le droit à la recherche à un titre d'exploration.

La main-d'œuvre restée sur les plantations et les immigrés sous contrat⁽¹⁰⁾ (Africains, Indiens, Chinois) vont progressivement glisser de l'activité agricole à l'activité minière sur les placers situés en amont des habitations sur le haut des rivières Approuhague et Comté.

Considérée comme un moyen de restructurer l'économie de plantation exportatrice jusqu'au début des années 1860, l'activité aurifère devient en quelques années la seule vocation des sociétés concessionnaires, contre l'assignation agro-exportatrice de la métropole⁽¹¹⁾.

Carte I.1 : Migrations, ruées aurifères et litiges territoriaux à la fin du XIX^e siècle



En conséquence, les années 1870-1880 voient les premières ruées alimentées essentiellement par les affranchis locaux, et dans une moindre mesure par une migration intracontinentale surinamaïse et brésilienne. Les mouvements de pénétration concernent d'abord le haut des vallées fluviales⁽¹²⁾ de l'Approuhague, de la Comté et de l'Orapu traditionnellement exploitées, puis dans une dynamique globale vers l'ouest, les bassins du fleuve Kourou (1862), Sinnamary (1873) et Mana (1880). Le nombre de mineurs est d'environ 4 000⁽¹³⁾, essentiellement composés d'hommes seuls qui quittent la frange littorale occidentale et délaissent l'agriculture vivrière.

**L'intérieur (1880-1930) :
un espace intégré par le contrôle de l'immigration
des esclaves libres des Antilles**

À partir de 1880 et jusqu'en 1930, l'immigration, essentiellement à partir des Petites Antilles (Sainte-Lucie, Dominique, Guadeloupe, Martinique), supplante démographiquement la population locale sur les placers avec l'afflux de plusieurs milliers d'immigrés martiniquais et saint-luciens⁽¹⁴⁾. En 1890, la population des mineurs dans l'intérieur est estimée à 10 000 personnes, si l'on inclut la zone comprise entre la rivière Lawa et Tapanahoni. Les immigrés sont originaires à 85 % des Antilles anglaises⁽¹⁵⁾. Lors de la découverte des mines du Carswène en 1894 (espace franco-brésilien contesté d'Amapá) et celles du Tapanahoni (espace franco-surinamais contesté), l'ensemble de la population des mineurs atteint 25 000 personnes. Après les règlements frontaliers et la perte des zones territoriales convoitées, les orpailleurs sont estimés à 10 000 en Guyane⁽¹⁶⁾. Ce chiffre reste stable jusqu'en 1930, avant de décroître, du fait de l'épuisement des gisements alluvionnaires et de la fin du cycle aurifère.

L'immigration est majoritairement le fait d'hommes seuls. Jean Michotte montre que le déséquilibre des sexes est particulièrement accusé : durant la période 1931-

**Carte I.2 : Évolution du maillage administratif
(réformes de 1930, de 1952 et de 1969)**



1936, le sex-ratio est de 160 hommes pour 100 femmes⁽¹⁷⁾ ; en 1948, il est de 193 hommes pour 100 femmes⁽¹⁸⁾. Les migrants appartiennent aux couches sociales les plus défavorisées. Ce mouvement ne présente pas de caractère définitif, les familles restant dans l'espace d'origine. Pourtant, bien qu'important à l'échelle de la Guyane, il est relativement faible à l'échelle des zones de départ⁽¹⁹⁾. L'immigration atteint environ 20 000 individus sur une période de cinquante ans⁽²⁰⁾, répartis entre la Martinique, la Guadeloupe, la Dominique et, surtout, Sainte-Lucie. Les déterminants au départ sont économiques, démographiques et sociaux : l'idéologie du contre-esclavage et la pression foncière ont d'abord conduit les affranchis sur les terres infertiles des sommets insulaires, les "hauts", puis la pression démographique et les parcelles de plus en plus exigües ont provoqué une paupérisation croissante, équivalente à celle des affranchis reconvertis dans le travail salarié au sein des plantations sucrières.

L'immigration de la main-d'œuvre antillaise provoque la mutation de l'organisation économique et commerciale liée à l'orpaillage. Outre l'apport de peuplement qu'elle introduit dans l'intérieur, la croissance de cette main-d'œuvre immigrée provoque la mutation des sociétés d'extraction en sociétés commerciales concessionnaires dévolues à l'approvisionnement et à la gestion des placers. En contrôlant l'accès au foncier par l'octroi des concessions, d'une part, et la législation favorisant les sociétés commerciales, d'autre part, l'État maîtrise le processus d'intégration du territoire colonial en canalisant l'immigration antillaise dans l'intérieur. Cette étape permettra la matérialisation des frontières de la colonie, et le premier maillage administratif du territoire : le territoire de l'Inini⁽²¹⁾, en 1930.

Au cours du siècle suivant l'abolition (1848-1946), l'État développe une politique d'assimilation socioculturelle des esclaves libres, la *francisation*.

Ce maillage administratif introduit une discontinuité sociospatiale entre la population établie sur le littoral et celle, d'origine exogène, implantée dans l'intérieur. La création du territoire de l'Inini est donc un embryon de maillage qui, dans les faits, entérine institutionnellement la fracture entre le littoral et l'intérieur. Ce processus est en fait une mainmise directe du pouvoir national – et non colonial local – sur le sud de la Guyane.

Si l'espace intérieur est intégré politiquement, l'échec des projets d'aménagement⁽²²⁾, associé à l'épuisement des gîtes aurifères, renforce davantage l'exode rural des orpailleurs vers les villes du littoral et vers les Antilles. Par ailleurs, au cours du siècle suivant l'abolition (1848-1946), l'État développe une politique d'assimilation socioculturelle des esclaves libres, la *francisation*. Ce facteur, associé à l'inté-

gration politique de l'espace, entre 1880 et 1930, et à la crise démo-économique⁽²³⁾ majeure en 1945, aboutit au plébiscite de l'incorporation de la Guyane à la nation par la départementalisation en 1946.

Migrations et développement : de l'échec de l'équation aux migrations contemporaines (1952-1985)

Après la départementalisation, la politique de peuplement intervient comme un facteur de relance d'une économie productive, agro-exportatrice. Pourtant, la faible population, dont la part majoritaire est issue des descendants de créoles guyanais et d'esclaves libres antillais, est réfractaire à toute forme de participation dans le secteur productif : la politique d'assimilation, rouleau compresseur social et politique, se retourne contre l'assignation agro-exportatrice nationale. En effet, les modèles des valeurs et de reconnaissance sociale que celle-ci véhicule suscitent l'engouement pour le fonctionariat tertiaire (perçu comme le symbole d'une assimilation et de la conquête d'une égalité avec les anciens maîtres). Parallèlement, la croissance des services marchands et non marchands, corrélative à l'implantation des administrations départementale et communale, permet à cette population de s'y insérer – en conformité avec ses aspirations – d'autant plus facilement qu'elle est peu nombreuse. L'immigration planifiée apparaît comme une donnée exogène et indispensable à la reconstruction de l'économie départementale orientée vers le développement du secteur productif. Pourtant, à partir de 1975, face à l'échec de la planification économique qui lui est associée, l'État, pour justifier le statut de DOM dans un espace national indivisible, a recours à une législation sociale, concrétisée par l'économie de transferts publics⁽²⁴⁾. Cette situation de progrès, sans lien avec un développement endogène, génère un appel migratoire d'autant plus attractif que les crises économiques et politiques touchent l'environnement régional (Haïti et Surinam, notamment) et que les différentiels de niveau de vie s'accroissent (Brésil).

Immigration et planification économique : le cas du secteur productif

Immigration et développement sont les deux axes sur lesquels repose l'ambition nationale en 1946. C'est la promesse du développement qui légitime l'incorporation de la Guyane à l'État français. Ces deux paramètres seront systématiquement pris en compte dans tous les plans de développement jusqu'aux lois de décentralisation en 1982.

L'État se tourne, dès le II^e plan de 1952-1965⁽²⁵⁾, vers une économie productive planifiée. L'exploitation des ressources agricoles, minières, forestières et piscicoles s'inscrit dans un cadre industriel destiné à l'exportation. Cette ligne sera toujours la référence au cours des plans suivants⁽²⁶⁾.

La branche d'activité agricole constitue l'exemple majeur d'une logique de développement associant l'immigration. L'objet n'est pas de relancer les cultures traditionnelles d'exportation (canne à sucre, rocou, coton), mais de chercher de nouvelles voies plus adaptées au marché international en privilégiant deux pôles : l'élevage et l'agriculture sur la plaine alluviale (Terres Basses). La principale caractéristique de ces projets démo-économiques reste leur faible durabilité dans le temps et leur incapacité à dépasser le stade expérimental en termes de production économique et d'immigration planifiée. Parmi les expériences, le "plan vert"⁽²⁷⁾, présenté en 1975, est sans doute le plus ambitieux et le plus révélateur de leur inadéquation au milieu et à la société guyanaise⁽²⁸⁾. Comme lors de l'expédition de Kourou deux siècles plus tôt, la Guyane apparaissait alors comme une nouvelle frontière dont les immenses ressources forestières et les étendues disponibles pouvaient être enfin mobilisées au service de la France... L'État envisageait la création de 10 000 emplois et 15 milliards d'investissement en cinq ans. Ce projet économique considérable se doublait d'un projet d'immigration en dix ans composé de 30 000 personnes originaires d'Europe, de métropole et des autres DOM. Le Bumidom était chargé du recrutement des migrants en métropole et en Europe⁽²⁹⁾. Or, le projet migratoire suscita, en Guyane, un rejet général des élus locaux et de la population en raison du bouleversement des structures sociopolitiques qu'il serait susceptible d'engendrer (la population, au RGP de 1974, est de 57 348 habitants). Face aux résistances locales, le gouvernement français doit rabaisser ses ambitions à quelques éleveurs et cultivateurs⁽³⁰⁾ et les résultats économiques et humains furent en deçà des prévisions.

Le plan vert aboutit, néanmoins, bien que ce projet ne lui soit pas associé, à l'implantation de deux communautés de réfugiés hmong, en 1977 : 470 personnes (70 familles) sont installées au village de Cacao, créé de toutes pièces sur les rives alluviales de la rivière Comté, à 70 kilomètres de Cayenne. En 1979, une deuxième implantation est créée avec 430 personnes (65 familles) au village d'Accarouany (commune de Mana). Ceci peut constituer un contre-exemple de développement réussi. Fortement encadrées et bénéficiant de plusieurs aides publiques, ces communautés se dotent d'une coopérative, défrichent et achètent du matériel agricole. Outre ces mesures de financement très favorables -7,4 millions de francs⁽³¹⁾ -, la viabilisation (eau, électricité, piste d'accès et défrichement) fut rapidement réalisée. Des structures coopératives et d'apprentissage de techniques agricoles leur permirent de développer



Le marché de Cayenne, lieu de visibilité et de cloisonnement communautaires, 2007
© Frédéric Piantoni

une agriculture maraîchère. Les prix sont garantis et les semences fournies par l'État à tarifs préférentiels. Le but est de satisfaire le marché local en fruits et légumes frais. Ces objectifs semblent aujourd'hui réalisés mais au prix d'importantes subventions de l'État et d'organismes européens. Les tentatives de diversification des productions (chevrettes) ont échoué. Par ailleurs, l'utilisation de la main-d'œuvre exclusivement familiale au début et permettant de réduire des charges salariales s'amenuise aujourd'hui, et génère des surcoûts. Faut-il y voir un développement réussi et dans quelles mesures prévoir sa pérennisation au regard de sa dépendance ?

Avec l'échec du plan vert en 1986, le développement économique guyanais, légitimant le statut politique départemental, est un échec qui remet en cause la dynamique induite de progrès social qui doit en découler. Pour conserver la légitimité de sa tutelle politique en Guyane, l'État doit pallier la carence d'accès au progrès par un interventionnisme social, réalisé par une économie de transfert et un alignement des mesures sociales sur le modèle métropolitain (charges salariales, prestations sociales...) dans les années 1960. Si la Guyane est désormais la zone au niveau de vie le plus élevé du sous-continent américain, cette situation bloque les relations avec son environnement régional. Parallèlement, ce processus renforce la systématisation du paradoxe guyanais : celui d'un progrès (social, sanitaire...) sous une complète dépendance tutélaire et sans capacités réelles de développement.

Le progrès comme vecteur des migrations économiques spontanées (1975-1985)

La création du Centre spatial guyanais est la matérialisation concrète d'une logique de progrès transplantée en Guyane et totalement coupée d'un processus de développement interne⁽³²⁾. Globalement, avec un budget annuel de près de 400 millions d'euros, la branche spatiale représente 51 % de la production active totale⁽³³⁾. Le secteur spatial génère près de 30 % des actifs occupés (soit environ 10 000 emplois) et distribue 30 % du montant des revenus totaux⁽³⁴⁾. En fait, l'ensemble du dispositif mis en place ne l'est justement que pour le Centre, qui demeure une enclave économique, par ailleurs fortement dépendante de la conjoncture mondiale du marché des télécommunications. L'entraînement économique est pratiquement inexistant. La Guyane devient – de manière flagrante avec Kourou, mais aussi avec les aménagements liés à la décentralisation en 1982 – un lieu de représentation du progrès national au détriment de toutes fonctions de développement productif.

L'esquisse d'une politique sociale intervient à partir du IV^e plan (1962-1965), où les allocations familiales sont triplées. Le VI^e plan (1971-1975) accentue les politiques familiales avec l'alignement des allocations sur le régime métropolitain. Les dispositifs d'aides publiques et d'incitations fiscales à l'investissement (prime de "vie chère" de 40 % de la valeur du salaire non imposable), les créations d'emplois dans l'administration et la politique de soutien massif des revenus par le secteur public génèrent progressivement une économie artificielle⁽³⁵⁾. Le VII^e plan (1976-1980) renforce davantage le dispositif social : instauration du complément familial (décret du 5 septembre 1978), mensualisations des allocations familiales (décret du 27 février 1980), salaire minimum interprofessionnel de croissance⁽³⁶⁾, formation professionnelle, indemnisation du chômage, mesures en faveur de l'accès au logement et de l'insertion sociale⁽³⁷⁾.

La stratégie de l'État, s'appuyant sur une politique familiale, se révèle d'une efficacité redoutable en désamorçant la crise économique et sociale⁽³⁸⁾. Pourtant, en parachevant ainsi l'assimilation par la politique sociale, mais en accentuant le sous-développement économique, il relance les questions relatives à la finalité et à la révision du statut départemental. Finalement, la loi du 31 décembre 1982, calée sur le modèle métropolitain, érige la Guyane en région monodépartementale.

Les capacités financières décentralisées – associées à un accès facilité aux crédits d'investissement⁽³⁹⁾ et aux possibilités des recours fiduciaires européens –, puis les compétences en matière d'aménagement du territoire génèrent une politique de grands travaux orientée vers le rattrapage en matière d'infrastructures. Le fort endettement régional qui s'ensuit accroît la dépendance. Par ailleurs, la politique régionale de

développement ne reste qu'incitative, alors que toute forme de coopération économique internationale reste paralysée en raison de la préservation de marchés protégés et, par ailleurs, soumise à la politique du commerce international de l'État.

Ce processus incrémente la systématisation du paradoxe dans lequel s'enfoncé la Guyane : celui d'un progrès (social, sanitaire, en infrastructures...) sous dépendance par le biais des transferts, et sans capacités réelles de développement productif. De fait, cette image de progrès a constitué, dans les années 1980-1995, un appel migratoire dans l'environnement régional, massif en proportion des effectifs locaux. Les déterminants économiques concernent les immigrés originaires de l'espace caribéen (Haïti principalement), du Brésil, et, dans une certaine mesure, du Surinam⁽⁴⁰⁾. Ceux-ci représentaient 77,74 % des effectifs étrangers en 1990, soit 25,25 % de la population totale départementale⁽⁴¹⁾. Au recensement de 1999, la situation reste analogue : au niveau global, les effectifs de ces trois nationalités représentent 24,85 % de la population départementale, soit le quart de la population guyanaise⁽⁴²⁾. Les Surinamais représentent la composante étrangère majoritaire (36,91 % et 37,89 % des effectifs étrangers en 1990 et 1999⁽⁴³⁾).

Ségrégation sociospatiale et distribution des immigrés haïtiens, brésiliens et surinamais

À la fin des années 1980, les projets d'aménagements réalisés ne nécessitant plus de main-d'œuvre, ce processus génère l'accroissement des écarts entre ceux qui ont accès au progrès et ceux qui n'en ressentent que les effets inflationnistes. L'immigration économique spontanée, près de 33 % de la population totale en 1990⁽⁴⁴⁾, est évidemment touchée de plein fouet par ce processus ségrégationniste. La perversion du système se révèle par des taux de chômage proches de 25 %⁽⁴⁵⁾ sur le marché légal⁽⁴⁶⁾, des situations de sous-emploi généralisées, une économie informelle pratiquement institutionnalisée et une forte ségrégation sociospatiale à l'échelle locale et régionale. Cette dernière est perceptible dans la localisation des groupes au sein des quartiers d'immigrés, mais aussi par une distribution au sein des communes.

En 1990, l'analyse statistique⁽⁴⁷⁾ montre la répartition des composantes migratoires au sein d'un espace d'immigration partagé. Les communes frontalières accueillent globalement 76,7 % des effectifs surinamais totaux, lesquels représentent dans cet espace plus de 80 % de la population étrangère. Si la population de référence est la population totale, les Surinamais en représentent près de 41 %⁽⁴⁸⁾. L'île de Cayenne reste marquée par une présence majoritaire d'effectifs de nationalité haïtienne. Ils y représentent 43,6 % de la population étrangère, soit 11 % de la population communale totale ; 74,7 % de la communauté haïtienne présente en



La riziculture à Mana, usine appartenant à un Surinamais et où travaillent un Haïtien et un Guyanais, 2007 © Frédéric Piantoni

Guyane y sont concentrés. Enfin, les Brésiliens sont majoritairement présents dans l'île de Cayenne, qui regroupe 51,7 % d'entre eux, bien qu'ils ne représentent que 19,4 % de la population étrangère, soit 4,9 % de la population totale.

Aussi, l'immigration spontanée devient-elle le cœur de la crise identitaire qui secoue le groupe socioculturel créole à la fin des années 1990. Fortement stigmatisée, elle n'est, en fait, que la fonction miroir d'une crise de société multiforme, économique, politique et identitaire, soit les trois éléments d'analyse qui permettent d'approcher la situation guyanaise, à partir du milieu des années 1990.

L'immigration révélatrice d'une crise structurelle et identitaire depuis 1995

Alors que la Guyane a un PNB de 9 412 dollars par habitant par an et un PIB ppa⁽⁴⁹⁾ de 6 000 dollars par habitant par an en 1997, parler d'une crise de développement relève apparemment du paradoxe au regard de la faiblesse de l'investissement productif.

Le ralentissement économique, à partir du milieu des années 1990, est révélateur d'une mutation globale et structurelle, qui se déclenche alors que l'ensemble des

mesures institutionnelles d'alignement économique et social des départements d'outre-mer est en voie d'achèvement. Cette crise "multiforme" (économique, politique, socioculturelle) apparaît, sous les traits de facteurs conjoncturels (déficit financier des collectivités territoriales, croît démographique), après quinze ans d'échec de la décentralisation, mettant en cause, aux yeux de la société guyanaise, l'État autant que les élus qui réclamerent ce statut⁽⁵⁰⁾. Aussi, la remise en cause du processus d'assimilation à la nation, dans ses dimensions idéologique et économique, illustre une rupture dans l'histoire de cet espace.

La répartition des emplois guyanais par secteurs d'activité⁽⁵¹⁾ illustre le profond déséquilibre du marché du travail. À la fin des années 1990, le secteur primaire regroupe 9,6 % des actifs ayant un emploi, le secteur secondaire (essentiellement BTP) 18,6 %, et le tertiaire (services non marchands et marchands) 71,8 %. Le marché du travail est largement tributaire de la fonction publique (État et organismes déconcentrés, collectivités territoriales, fonction publique hospitalière) générant l'ensemble des activités de services marchands. La saturation de la branche d'activité "publique" (40 % des emplois⁽⁵²⁾) se superpose à l'arrivée massive d'actifs jeunes (15-20 ans) issus de la dynamique démographique, à partir des années 1980. Elle résulte des effets conjoints du phénomène de transition démographique et de l'immigration spontanée. Sur un marché restreint et restrictif – marqué par la marginalisation des activités traditionnelles – le taux de chômage, croissant depuis vingt ans, atteint une moyenne de 30 % en 1999. Cette situation s'aggrave en raison de la structure démographique de la population guyanaise dont 43,28 % a moins de 20 ans⁽⁵³⁾. La corrélation entre population de moins de 20 ans et taux de chômage apparaît nettement dans le cloisonnement de la population et dans l'insertion spatiale différentielle des immigrés en Guyane. Cet aspect est frappant dans les communes frontalières du Maroni où la population de moins de 20 ans représente près de 53 % de la population et le taux de chômage moyen 40,9 %⁽⁵⁴⁾. En revanche, dans l'agglomération de Cayenne et à Kourou, la proportion des moins de 20 ans est plus faible (respectivement 30,9 % et 42,5 %) et les taux de chômage aussi (28,4 % et 24,7 %).

À la crise économique se juxtapose une crise identitaire qui touche la société guyanaise. Elle s'inscrit dans une rupture d'équilibre intercommunautaire interne, construite initialement dans le rapport à l'État par le biais de l'assimilation. Or, la décentralisation, qui en marque théoriquement l'achèvement, a montré un échec économique qui la remet en cause aux yeux de la société guyanaise. Si, à la fin des années 1970, les créoles représentaient environ 70 % de la population Guyanaise⁽⁵⁵⁾, en 1999⁽⁵⁶⁾ la croissance démographique a ramené ce pourcentage à 45 %. De plus, l'émergence politique de communautés locales – marrons et Amérindiens – depuis la fin des années 1970 provoque la mutation de la stratifi-

cation des composantes communautaires, hiérarchisée sur le rapport à l'État et le degré d'assimilation⁽⁵⁷⁾. L'immigration surinamaïse dans le Maroni est largement actrice de cette émergence.

Toutefois, considérée dans l'ensemble de ses composantes, l'immigration, massive⁽⁵⁸⁾ et diversifiée (dans ses déterminants, ses lieux d'origine, son intégration spatiale et économique), a introduit une dynamique de repositionnement global des groupes sociaux. Elle s'exprime par une mutation des rapports de pouvoirs directs entre les groupes, mais aussi par la médiation indirecte du lien à l'État qui s'y superpose (l'émergence sur la scène politique régionale et internationale de la question amérindienne en est l'exemple le plus significatif).

Le groupe créole qui assurait, jusqu'au début des années 1980, la fonction d'intégration sociale par son inertie numérique, la domination économique, la médiation politique avec l'État, la mainmise politique sur les collectivités territoriales est aujourd'hui au cœur du bouleversement sociopolitique et de la mutation des rapports de pouvoirs que traverse la société guyanaïse. La radicalisation du discours sur l'immigration s'inscrit dans cette logique.

C'est par les soubresauts médiatiques que la Guyane se rappelle régulièrement à l'actualité depuis le milieu des années 1990. Ils témoignent d'émeutes et de revendications virulentes, qui s'expriment par le biais d'une violence urbaine telle qu'elle se présente dans les villes moyennes de métropole, et de grèves touchant l'ensemble des branches d'activités. Toutefois, les symboles détruits désignent l'État, les collectivités territoriales décentralisées et la société de consommation.

Ces événements révèlent une crise sociétale, économique, sociale et politique. Complexe et multiforme, elle touche une société dans l'ensemble de ses dimensions, et transparait au travers de signes qui semblent conjoncturels au milieu des années 1990 : faillite financière des collectivités territoriales et croissance démographique augmentée par les vagues migratoires. La décentralisation (1983) montre ses limites, dix ans après son instauration. Or, cette étape politique a consacré l'aboutissement d'une politique assimilationniste puisque, pour la première fois, certaines compétences furent rétrocédées aux acteurs de l'exécutif local, leur permettant d'assurer partiellement une part de leur destin. Cette fonction fut essentiellement dévolue à la communauté créole, relais hégémonique de la médiation nationale. L'échec de la décentralisation provoque donc une profonde remise en question des fondations sociales guyanaïses. Il marque un seuil de la politique nationale d'alignement économique et social sur le modèle métropolitain, remis en cause par l'État à la fin des années 1990 par la loi d'orientation pour l'outremer du 13 décembre 2000 et l'intégration de la Guyane dans les régions ultrapériphériques de l'Union européenne en 1999.

Cette évolution introduit un élargissement des relations dans le cadre supranational, sans pour autant définir de stratégies de développement. Alors que les débats qui agitent la société guyanaise s'inscrivent autour des politiques sociales d'intégration, il est frappant de constater que les supports économiques structurels de ce processus ne sont pas abordés, au risque d'explosion sociale. ■

Notes

1. Quoique la Guyane présente des caractéristiques d'une organisation spatiale insulaire : occupation centrifuge, littoral survalorisé.
2. Insee, RGP 1982 et 1999.
3. Au sens de l'Insee, la définition statistique de l'immigré correspond à la somme des variables "étrangers nés à l'étranger" et "Français par acquisition nés à l'étranger".
4. Regroupant les communes de Cayenne, Rémire-Montjoly, Macouria, elle est aussi qualifiée d'île de Cayenne.
5. Jolivet, Marie-José, *La Question créole, essai de sociologie sur la Guyane française*, Orstom éditions, Paris, 1982, 503 p., p. 27.
6. *Ibid.*, p. 80-81.
7. Population, territoire, ressources forment un triptyque ordonné où se focalisent les enjeux du pouvoir dans la géographie politique de Claude Raffestin. La population, à travers le vecteur migratoire, représente les capacités virtuelles et futures de transformation : elle est l'élément dynamique d'où procède l'action du pouvoir. Or, dans le cas guyanais, l'espace colonial sous-peuplé est strictement porteur d'une fonction géopolitique. De fait, sans apport de peuplement, il n'est qu'une potentialité préservée, une donnée statique à aménager et à intégrer dans une stratégie. Cf. Raffestin, Claude, *Pour une géographie du pouvoir*, Litec, Paris, 1980, 249 p., p. 50.
8. Brasseur, Gérard, *La Guyane française : un bilan de trente années*, La Documentation française, Paris, 1978, 183 p., p. 41 ; Jolivet, Marie-José, *La Question créole, op. cit.*, p. 122 ; Mam Lam Fouck, Serge, *La Guyane française au temps de l'esclavage, de l'or et de la francisation (1802-1946)*, Ibis Rouge Éditions, Petit-Bourg, Guadeloupe, 1999, 388 p., p. 254.
9. Né ou descendant de l'union d'un "Blanc" (souvent propriétaire-habitant) avec une esclave noire à l'origine. Plus globalement, le terme désigne les esclaves affranchis par leur maître ou s'étant eux-mêmes "rachetés" dans les dernières décennies de l'esclavage. Certains avaient acquis par héritage ou par leur travail une aisance comparable à celle de planteurs "blancs".
10. Détournée de sa finalité première (remplacement de la main-d'œuvre servile), les migrations sous contrat, après 1848, participent directement à la dynamique d'expansion vers l'intérieur, dans le cadre de l'économie aurifère jusqu'en 1880. Les migrants, engagés pour cinq ou sept ans, sont majoritairement originaires des comptoirs français de Pondichéry et Karikal. Rapidement, les poches migratoires se tarissent, en raison de la concurrence internationale que se livrent les colonies sucrières pour attirer les travailleurs. Les recruteurs sont contraints de recourir à la main-d'œuvre des territoires sous domination anglaise. Entre juillet 1854 (date à laquelle les premiers convois de migrants arrivent en Guyane) et février 1877 (date de la fin de l'immigration organisée), la Guyane accueille 8 472 Indiens, 1 828 Africains, 540 Annamites et 156 Chinois. Cf. Mam Lam Fouck, Serge, *La Guyane française au temps de l'esclavage...*, *op. cit.*, p. 223. La majorité fut affectée dans les quartiers de l'Est (Approuhague et île de Cayenne). Pourtant, les conditions de travail difficiles et le non-respect des contrats vont conduire à l'arrêt des mouvements. En effet, dans la période postesclavagiste, les conditions d'emplois sont assimilables, en termes social et sanitaire, à celles de l'esclavage : 47 % des travailleurs indiens périssent au cours de la période 1856-1878. Cf. *ibid.*, p. 227. Le sort des Chinois et des Africains, sous contrat, est identique. Les gouvernements britannique et chinois, conscients de l'hécatombe frappant leurs ressortissants, s'opposent, à partir de 1877, aux départs de convois à destination de la Guyane. En 1881, il ne restait que 4 361 Indiens, 340 Africains, 54 Annamites, 91 Chinois. Cette décision politique stoppe définitivement l'immigration organisée, accroissant la pénurie de main-d'œuvre dans les concessions aurifères de l'Est, actrices du mouvement de progression de la colonie vers l'intérieur.

11. Les pénuries de main-d'œuvre génèrent alors une inflation des salaires, plus importante sur les sites d'extraction que sur les habitations.
12. L'or extrait est essentiellement alluvionnaire.
13. Jolivet, Marie-José, *La Question créole*, op. cit., p. 121.
14. Domenach, Hervé, Picouet, Michel, *La Dimension migratoire des Antilles*, coll. "Caraïbe-Amérique latine", Economica, Paris, 1992, 254 p., p. 27.
15. Lebedeff, Victor, "Une mission d'études géologiques et minières en Guyane Inini", in *Annales des Mines*, 13 (9), Paris, 1936, p. 1-22, 77-117 et 187-239.
16. *Ibid.*
17. Michotte, Jean, "Un pays sous-développé et sous-peuplé : l'exemple de la Guyane", thèse de doctorat ès sciences économiques, université de Bordeaux, 1965, p. 13.
18. Calcul propre à partir du recensement effectué par Abonnenc. Cf. Abonnenc, Émile, *Aspects démographiques de la Guyane française. Historique*, publication de l'Institut Pasteur de la Guyane et du Territoire de l'Inini, n° 180, Cayenne, 1948, 24 p., p. 12.
19. Jolivet, Marie-José, *La Question créole*, op. cit., p. 150.
20. *Ibid.*
21. Le territoire de l'Inini est créé par le décret-loi du 6 juin 1930. Le contexte est celui de la crise mondiale de 1929, du déclin de l'économie aurifère et des produits forestiers de substitution (bois de rose, balata), de la disparition prévisible à moyen terme du bagne et, enfin, d'une situation sociopolitique agitée. L'État décide d'assumer directement le développement de la colonie en orientant sa politique vers la prise en charge de l'aménagement du territoire dans les branches économiques valorisées sur le marché métropolitain. L'espace est défini comme une unité administrative autonome, ayant personnalité de droit civil, placée sous l'autorité du gouverneur de la Guyane assisté d'un conseil d'administration qui n'est pas élu. Autrement dit, la nouvelle circonscription échappe totalement au pouvoir du conseil colonial. Elle regroupe près de 12 000 personnes, soit le tiers de la population coloniale en 1930, sur un espace représentant 90 % du territoire colonial.
22. Ces échecs sont imputables à des études techniques et financières lacunaires et à une constatation tardive de l'inopportunité des projets, puisque ne précédant aucun mouvement industriel ou démographique. Les seuls points positifs furent la mise en place d'une assistance médicale dans les centres administratifs créés. Par ailleurs, le vide en matière de droit civil ne fit qu'institutionnaliser, pour les groupes amérindiens et marrons, un statut tacite qui existait depuis leur premier contact avec les Français, celui d'une "nation indépendante sous protectorat". Cf. Hurault, Jean-Marcel, *Français et Indiens de Guyane*, Guyane Presse Diffusion, Cayenne, 1989, 223 p., p. 120-121.
23. En 1950, au plan démo-spatial, la situation est pratiquement identique à la période précédant le cycle aurifère, soit 28 000 habitants (calculs propres, d'après statistiques coloniales recueillies par Mam Lam Fouck, Serge, *La Guyane française au temps de l'esclavage...*, op. cit., p. 305).
24. Les transferts incluent strictement les dépenses des administrations. Selon Didier Benjamin et Henry Godard (*Les Outre-mers français : des espaces en mutation*, Ophrys, Gap-Paris, 1999, 267 p., p. 127-128), il faut y ajouter les versements effectués par le Trésor public afin de couvrir les déficits des organismes ultramarins de protection sociale, et ceux des entreprises publiques opérant dans l'ensemble ultramarin.
25. Avec lequel est réellement appliqué le principe d'une planification.
26. À partir de 1952, des centres de recherche sont implantés dans le département avec la vocation de conduire un inventaire précis des ressources de la Guyane aux fins d'une exploitation des potentialités du milieu. Cf. Piantoni, Frédéric, "Migration et développement en Guyane française : une dialectique contrariée", in *Les Enjeux du développement durable*, Orcades, Poitiers, 2002, p. 53.
27. Le plan d'action prioritaire de développement économique de la Guyane, initié par Olivier Stirn, ministre des DOM-TOM. Ce plan est initié, alors que la base de Kourou ne génère localement aucun développement induit.
28. Le contexte de la mise en place de ce plan puise son origine dans la hausse des prix de la pâte à papier qui permet de relancer l'intérêt porté à l'exploitation de la forêt guyanaise. Ce qui est considéré comme un nouveau potentiel économique est intégré dans un cadre plus global incluant la valorisation des parcelles de terre défrichées par des familles d'agriculteurs. Des mesures fiscales incitatives sont renforcées, l'artisanat et la pisciculture également favorisés. Les deux axes agricoles promus sont l'élevage bovin semi-intensif sur prairies installées et l'arboriculture fruitière (limes). Ces productions sont destinées au marché local, alors tributaire des importations des pays d'Amérique latine d'une part, et des exportations vers les Antilles et la métropole d'autre part (cf. Gachet, Jean-Paul, "L'agriculture de défriche en Guyane. Mise en perspective historique", in *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, n° 26, Kourou, 1995, 3 p., p. 2).
29. Cf. Piantoni, Frédéric, "Migration et développement en Guyane française", art. cit., p. 53.
30. Jolivet, Marie-José, "Migrations et histoire dans la 'Caraïbe française'", in *Cahiers des sciences humaines*, vol. 21, n° 1, Orstom, Paris, 1985, p. 230.

- 31.** Valeur pour l'époque, soit 1 126 332 euros. Cf. Ameganvi, Francis Kwami, "Le maraîchage au village de Javouhey (Guyane) : systèmes de cultures et problèmes agronomiques", mémoire pour l'obtention du diplôme d'agronomie tropicale, université des Antilles-Guyane, Inra Antilles-Guyane, CNEARC, Esat, Cayenne, 1990, 96 p. + annexes.
- 32.** Kourou est un symbole, mais à partir des indépendances politiques de l'Afrique et de l'Indochine la Guyane devient un espace expérimental mettant en valeur les compétences scientifiques de la France en milieu tropical. La listes des organismes de recherche est aussi impressionnante (Cirad, CNRS, Engref, Ifremer, Inra, IRD...) qu'unique en son genre, alors que le niveau scientifique apparaît totalement coupé de la situation locale au regard du niveau d'études moyen et de la création tardive (suite aux manifestations d'étudiants et lycéens) d'un rectorat en 1997.
- 33.** Iedom.
- 34.** *Ibid.*
- 35.** Constant, Fred, "La régulation politico-institutionnelle de la migration antillaise", in Domenach, Hervé, Picouet, Michel, *La Dimension migratoire des Antilles*, op. cit., p. 85.
- 36.** Entre janvier 1995 et janvier 1996, le Smic était aligné sur celui de la métropole jusqu'à un écart ramené à 13,12 %. Cf. Girard, Loïc, "La situation des départements d'outre-mer dans la république française", in Girard, Loïc, Raulin, Arnaud (De) (dirs.), *Le Développement des DOM et la Communauté européenne*, coll. "Les études de La Documentation française", La Documentation française, Paris, p. 15.
- 37.** Constant, Fred, art. cit., p. 85.
- 38.** Le contexte international est celui de l'indépendance du Vietnam, de la révolution cubaine, des indépendances tunisienne, marocaine puis algérienne, des émeutes de Fort-de-France en 1959, de l'autonomie du Surinam en 1954 et de la loi-cadre Defferre (juin 1956) qui institue l'autonomie progressive des territoires de l'Afrique.
- 39.** Les crédits d'investissement sont directement sous la tutelle de l'État. La Société de crédit des DOM (Socredom), filiale de la Caisse française de développement (CFD) permettent des crédits à long terme à des taux privilégiés. La Socredom et sa filiale locale, la Société de développement régional des Antilles-Guyane (Soderag), gèrent en outre la Caisse d'investissement des DOM (Cidom) dont les concours sont accordés sur avis d'un groupe ministériel d'experts. Cf. Bêlorgey, Gérard, Bertrand, Geneviève, *Les DOM-TOM*, coll. "Repères", La Découverte, Paris, 1994, p. 48-49. Les instituts d'émission, dont l'Iedom, et la Caisse sont liés au Trésor public.
- 40.** Dans ce cas, les déterminants politiques liés la guerre civile de 1986 à 1992, impliquant des flux massifs de réfugiés, introduisent des différenciations sur les types des mouvements.
- 41.** Insee, RGP 90.
- 42.** Insee, RGP 99.
- 43.** Insee, RGP 90 et 99.
- 44.** La population étrangère recensée est de 37 286 effectifs pour une population totale de 114 678 en 1990 (Insee, RGP 1990).
- 45.** Calculé selon la définition de l'Insee.
- 46.** Iedom, *La Guyane en 1998*, op. cit., p. 14.
- 47.** La diversité des flux migratoires spontanés qu'accueille le département à partir de la fin des années 1970 et surtout durant la décennie 1985-1995 s'inscrit de manière différentielle dans l'espace départemental. Nous l'avons scindé en trois zones : les communes frontalières bordant le Maroni, l'île de Cayenne et le reste du département, dans lequel la commune de Kourou est incluse. Ce choix se justifie par des raisons d'ordre de grandeur comparable en termes de peuplement et par la continuité de peuplement sur ces espaces.
- 48.** Calculs propres d'après Insee, RGP 90.
- 49.** Produit intérieur brut en parité de pouvoir d'achat.
- 50.** Cette situation n'est pas spécifiquement propre à la Guyane mais touche, sous des formes diverses – en raison d'une histoire spécifique à chacun de ces espaces –, l'ensemble des départements d'outre-mer.
- 51.** Sur la base d'estimations réalisées pour 1955-1997. Cf. Benjamin, Didier, Godard, Henry, *Les Outre-mers français*, op. cit., p. 230.
- 52.** Iedom, *La Guyane en 1998*, op. cit., p. 14.
- 53.** Insee, RGP 99.
- 54.** Pour le chômage des moins de 25 ans dans l'ensemble des départements d'outre-mer, se rapporter à Fragonard, Bertrand, et alii, "Les départements d'outre-mer : un pacte pour l'emploi", rapport remis à M. le secrétaire d'État à l'Outre-mer, Paris, juillet 1999, 122 p., p. 14-22, et au Contrat de plan État-Région 2000-2006 pour la Région Guyane, préfecture de la Région Guyane, Conseil régional, Conseil général, Cayenne, mai 2000, 222 p., p. 35-37.
- 55.** Mam Lam Fouck, Serge, *Histoire générale de la Guyane française. Les grands problèmes guyanais : permanence et évolution*, Ibis Rouge Éditions-Presses universitaires créoles, Gecrec, Kourou, 1996.
- 56.** Doumenge, Jean-Pierre, *L'Outre-mer français*, Armand Colin, Paris, 2000, 224 p., p. 103.
- 57.** Ce que nous entendons par "assimilation" revêt une étroite relation avec les valeurs sociales occidentales et culturelles.
- 58.** Au regard de la faiblesse de la population locale.

Bibliographie

- Abonnenc, Émile, Jolivet, Marie-José, "Histoire coloniale", in *La Guyane, Atlas des DOM*, vol. 4, Orstom-Ceget, Paris-Talence, 1979, planche 19 (5 pages + 4 cartes).
- Bellardie, Tristan, "Les relations entre Français et Boni en Guyane française : processus de colonisation et dépendance à travers le problème frontalier du Maroni (1836-1983)", maîtrise d'histoire, université de Toulouse-Le Mirail, Toulouse, 1994, 148 p.
- Bilby, Kenneth, "Les Boni et les communes : un problème d'intégration", in *Équinoxe*, n° 24, Ceger, Cayenne, 1987, 12 p.
- Bilby, Kenneth, "The Remaking of the Aluku : Culture, Politics and Maroon Ethnicity in French South America", Ph. D. dissertation, The Johns Hopkins University, Baltimore, 1990.
- Cardoso, Ciro-Flamarion, *La Guyane française (1715-1817)*, Ibis Rouge Éditions, Petit-Bourg, Guadeloupe, 1999, 424 p.
- Curtin, Philip, *The Atlantic Slave Trade*, University of Wisconsin Press, Madison, 1969.
- Devèze, Michel, *Cayenne : déportés et bagnards*, Julliard, Paris, 1964.
- Hoogbergen, Wim, *The Boni Maroon Wars in Surinam*, Leiden/New York, E.J. Brill, 1990, 254 p.
- Hurault, Jean-Marcel, "Étude sur la vie sociale et religieuse des Noirs réfugiés boni de la Guyane française", rapport de recherche inédit, IRD, 1958, 349 p.
- Lamur, Humphrey E., Mac Donald, John S. (eds), "Social consequences of population pressure in the Guianas", in *Caribbean Culture Studies*, n° 4, Amsterdam Center for Caribbean Studies, Amsterdam.
- Lezy, Emmanuel, "Guyanes-Guyane : perceptions et représentations de l'espace compris entre l'Orénoque et l'Amazone", thèse de doctorat de géographie (datée de 1997, soutenue en 1998), université de Paris-X, 3 vol. + annexes, Paris, 1998.
- Piantoni, Frédéric, "Immigration et société dans les DOM : récurrences et ruptures", in *Accueillir*, n° 244, Paris, 2007, p. 3-6.
- Piantoni, Frédéric, "Pouvoir national et acteurs locaux : l'enjeu des mobilités dans un espace en marges. Le cas de la Guyane française", thèse de doctorat de géographie sous la dir. de G. Simon, université de Poitiers, 2002, 478 p.
- Piantoni, Frédéric, "Les recompositions territoriales dans le Maroni : la relation mobilité-environnement", in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 18, n° 2, 2002, p. 11-49 (publié en ligne le 9 juin 2006 : <http://remi.revues.org/document1630.html>).
- Ripert, Jean, *L'Égalité sociale et le développement économique dans les DOM*, rapport au ministre des DOM-TOM, La Documentation française, 1990, 159 p.
- Thamar, Maurice, *Les Peines coloniales et l'expérience guyanaise*, Ibis Rouge Éditions, Petit-Bourg, 1935, rééd. 1999, 200 p.